



WWW.QUARTA.FR
 AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
 123 rue du Temple de Bloune
 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
 TEL. +33 (0)2 99 30 13 12
 contact@quarta.fr

APPROBATION : 31 MAI 2018
 MODIFICATION SIMPLIFIEE : 07 FEVRIER 2019

Dossier n°

SJ194196U

Echelle :

1/5000

Légende

- 01 - Espace boisé classé au titre du L. 113-1 du code de l'urbanisme
- 05 - Emplacement réservé
- 07 - Bâti à préserver au titre du L. 151-19 du code de l'urbanisme
- 07 - Espace paysager au titre du L. 151-23 du code de l'urbanisme
- 16 - Bâtiment pouvant changer de destination au titre du L. 151-11 du code de l'urbanisme
- 18 - Orientations d'aménagement et de programmation

- Bocage (L. 151-23)
- chemin de randonnée
- secteur de diversité commerciale à protéger
- Cours d'eau
- Arbres identifiés

- Marge d'isolement acoustique
- Sites archéologiques
- Zones humides validées par la Commission Locale de l'Eau le 25 mai 2018

ZONES :

- 1AU : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser dédiée aux activités économique
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme dédiée à l'habitat
- 2AUE : Zone à urbaniser à long terme dédiée aux équipements
- A : Zone agricole
- Aa : Zone agricole inconstructible
- N : Zone naturelle
- Nt : Zone naturelle dédiée aux activités touristiques et de loisirs
- UA : Zone urbaine centrale
- UB : Zone urbaine en frange du centre-bourg
- UC : Zone urbaine pavillonnaire
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements
- UH : Zone urbaine permettant le comblement des dents creuses dans les hameaux
- UY : Zone urbaine dédiée aux activités économique

Emplacement réservé n°	Situation	Objet	Superficie	Bénéficiaire
ER 1	Quart du bourg	Création d'une voie de déviation de l'agglomération	44 495 m²	Conseil Départemental
ER 2	Nord du bourg	Création d'une voie	1 502 m²	Commune
ER 3	Quart du bourg	Maintien du chemin piéton	308 m²	Commune
ER 4	Bois	Aménagement d'une aire de camping-car	2 858 m²	Commune
ER 5	Les Landes	Aménagement d'un gratoire	11 632 m²	Commune
ER 6	Le Heussard	Elargissement de la RD27	6 816 m²	Commune

